



CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ

Sentinel Formation – Organisme de formation • Sécurité & Prévention
Version 2 – octobre 2026

Objectif de la charte

Cette charte affirme l'engagement de Sentinel Formation en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses formations préparant aux métiers de la sécurité et de la prévention, conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Elle précise les moyens mis en œuvre pour accueillir, accompagner et évaluer chaque personne dans les meilleures conditions, et répond aux exigences du Référentiel national qualité (Qualiopi), notamment l'indicateur 26.

Champ d'application

La charte s'applique :

- à toutes nos formations, quelle que soit leur modalité : en présentiel, en alternance (apprentissage) ou à distance (e-learning) ;
- à toutes les personnes que nous accueillons : candidats, stagiaires et apprentis ;
- à toutes les situations de handicap, qu'il soit visible ou invisible, temporaire ou permanent, reconnu (RQTH) ou non.

Nos principes fondamentaux

- L'égalité d'accès à la formation est un droit fondamental.
- La diversité, y compris celle des situations de handicap, est une richesse.
- Adapter notre pédagogie et nos pratiques permet à chacun de se former, d'évoluer et d'exercer un métier exigeant en toute légitimité.
- Chaque situation est unique : elle est étudiée individuellement, avec la personne concernée, dans le respect de sa vie privée.

Nos engagements

1. Accessibilité physique et matérielle

- Veiller à l'accessibilité de nos locaux de Montreuil et des salles de formation aux personnes à mobilité réduite ; notre registre public d'accessibilité est consultable sur simple demande.
- Lorsque le lieu prévu n'est pas adapté, organiser la formation dans une salle accessible.
- Mettre à disposition du mobilier, des équipements et des supports pédagogiques adaptés (documents agrandis, supports numériques, matériel spécifique).

2. Accessibilité numérique

- Proposer, sur notre plateforme de formation en ligne, des contenus utilisables par le plus grand nombre : vidéos sous-titrées, supports téléchargeables, texte agrandissable.
- Permettre l'allongement de la durée d'accès à une formation en ligne et un rythme de progression adapté.
- Assurer une assistance pédagogique et technique (tchat en direct et module « Aide / Réclamation »).

3. Aménagements pédagogiques et d'évaluation

- Adapter le parcours aux besoins de la personne : durée et rythme de formation, supports écrits ou visuels, méthodes pédagogiques.
- Aménager les évaluations internes (temps supplémentaire, adaptation des supports, pauses, assistance).
- Pour les épreuves de certification, accompagner la demande d'aménagement auprès du certificateur, selon ses règles et dans les délais qu'il fixe.
- Proposer un accompagnement individualisé tout au long du parcours.

4. Un référent handicap identifié

Un référent handicap est désigné pour accueillir, écouter et accompagner les personnes concernées. Il coordonne les aménagements avec l'équipe pédagogique, l'entreprise d'accueil et les partenaires spécialisés, et assure le suivi des demandes.

Votre référent handicap

M. Mohammed HASSANI

Téléphone : 06 35 50 58 95

E-mail : contact@sentinel-formation.com

Accueil : 01 84 24 03 82 – 166 rue Étienne Marcel, 93100 Montreuil

5. Une démarche d'accueil en cinq étapes

- 1 Recueil du besoin** : dès l'inscription, chaque candidat est invité à signaler, s'il le souhaite, un besoin d'adaptation. Cette démarche est volontaire et confidentielle.
- 2 Entretien avec le référent handicap** dans un délai de 5 jours ouvrés, pour analyser la situation et les besoins.
- 3 Plan d'aménagement personnalisé** : les adaptations retenues sont formalisées par écrit, validées avec la personne et transmises à l'équipe pédagogique avec son accord.
- 4 Suivi en cours de formation** : des points réguliers permettent d'ajuster les aménagements si nécessaire.
- 5 Bilan en fin de formation** : l'efficacité des aménagements et la satisfaction de la personne sont évaluées.

6. Spécificités des métiers de la sécurité

Certaines formations et certains métiers de la sécurité comportent des exigences d'aptitude fixées par la réglementation (par exemple, un certificat médical d'aptitude pour les formations SSIAP). Nous nous engageons à :

- informer chaque candidat, avant son entrée en formation, des exigences propres à la formation et au métier visés ;
- étudier chaque situation au cas par cas, avec la personne et, si besoin, avec un médecin ou un partenaire spécialisé ;
- lorsque l'aménagement n'est pas possible, orienter la personne vers un parcours, un métier ou un partenaire adapté à son projet.

7. Un réseau de partenaires spécialisés

Le référent handicap s'appuie, selon les situations, sur :

- la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- l'Agefiph et sa Ressource Handicap Formation (RHF) ;
- Cap emploi ;
- le FIPHFP, pour les agents de la fonction publique ;
- la médecine du travail et l'entreprise d'accueil, pour les apprentis et les salariés.

8. Formation et sensibilisation de l'équipe

- Former les formateurs et le personnel administratif à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser les apprenants à la notion de handicap, visible ou invisible.

9. Confidentialité

- Les informations relatives au handicap sont strictement confidentielles.
- Elles ne sont partagées qu'avec l'accord de la personne, et uniquement avec les intervenants qui en ont besoin pour mettre en œuvre les aménagements.
- Elles sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

10. Suivi, évaluation et amélioration continue

- Recueillir les besoins en amont et en cours de formation.
- Évaluer la satisfaction des personnes accompagnées.
- Suivre nos actions : nombre de demandes, délais de réponse, aménagements mis en place, satisfaction.
- Revoir cette charte au moins une fois par an et mettre à jour nos pratiques pour améliorer en continu l'accessibilité.

Diffusion de la charte

La charte est remise à chaque personne avec le livret d'accueil. Elle est également publiée sur notre site internet, disponible dans l'espace « Documents » de notre plateforme de formation, et affichée dans nos locaux.

Engagement de la direction

Nous, responsables de Sentinel Formation, nous engageons à mettre en œuvre cette charte et à promouvoir l'égalité des chances pour toutes les personnes que nous formons, notamment celles en situation de handicap, dans l'accès, le suivi et la réussite des formations aux métiers de la sécurité.

Fait à Montreuil, le 19 octobre 2026

Le Président
HASSANI Reda

